# CHARTE FOURNISSEURS

Pearl BioEnergie définit dans cette charte les attentes et obligations imposées à tous ses fournisseurs et sous-traitants, applicables tout au long de la chaîne d'approvisionnement. Ces principes s'intègrent dans les consultations, contrats et évaluations régulières.

## 1- Relations commerciales & pratiques des affaires

Les fournisseurs doivent :

- Respecter le processus Achats du Groupe et communiquer de manière transparente.
- Prévenir tout risque de non-respect des engagements contractuels.
- Éviter toute dépendance économique vis-à-vis de PBE.
- Garantir la confidentialité des informations.
- Négocier de manière honnête et équitable.
- Interdiction stricte des cadeaux ou invitations aux collaborateurs
    - De manière occulte ou par une personne inconnue ou non précisément identifiée ;
    - En espèces ou en quasi-espèces
    - Violant une réglementation locale applicable
    - Non conforme à la bienséance

Par ailleurs, les cadeaux et invitations ne peuvent être acceptés que s'ils ont une valeur et une nature raisonnable au regard des circonstances et de la personne qui les offre où les reçoit.

## 2- Santé & Sécurité

Le fournisseur doit mettre en place une politique santé sécurité équivalente à celle de Pearl BioEnergie :

- Respect des règles de sécurité sur site
- Livraison de produits/services sans danger
- Amélioration continue des conditions de travail
- Conformité aux réglementations locales et internationales

## 3- Prévention de la corruption & conflits d'intérêts

Les fournisseurs s'engagent à :

- Prévenir toute forme de corruption
- Adopter des pratiques commerciales loyales
- Réaliser une due diligence sur leurs propres sous-traitants-traitants
- Prévenir tout conflit d'intérêts

Ces engagements font l'objet de clauses contractuelles et d'évaluations régulières.

## 4- Respect du droit de la concurrence

Les fournisseurs doivent :

- S'abstenir de toute pratique anti-concurrentielle
- Ne pas échanger d'informations sensibles avec des concurrents
- Fixer librement leurs politiques commerciales

## 5- Droits de l'Homme & droits fondamentaux au travail

- **Non-discrimination**
  - Interdiction de toute discrimination ou harcèlement
  - Égalité des chances et respect des personnes
- **Travail des enfants**
  - Interdiction stricte du travail des enfants
  - Âge minimum = âge légal du pays (sinon minimum 16 ans)
- **Salaires**
  - Respect des lois locales : salaires, heures supplémentaires
  - Rémunération conforme au marché si aucune loi n'existe
- **Travail forcé**
  - Interdiction sans exception
  - Travail volontaire, rémunéré légalement, sans pression ni confiscation de documents
- **Conditions de travail**
  - Respect total du droit du travail local
  - Conditions sûres, dignes et équitables

## 6- Fiscalité

Les fournisseurs doivent :

- Être des entreprises déclarant et payant leurs impôts là où elles exercent leurs activités

## 7- Environnement

Pearl BioEnergie attend des fournisseurs :

- Le respect des réglementations environnementales
- La mise en place d'actions pour limiter l'impact environnemental
- Un système de management environnemental
- Une approche coût global + cycle de vie pour leurs produits

## 8- Engagements RSE (Responsabilité Sociétale)

Les fournisseurs doivent :

- Respecter l'éthique, le social et l'environnement
- Fournir leurs indicateurs RSE actualisés chaque année
- Se soumettre à d'éventuelles évaluations, audits, actions correctives